

Vieux droit

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **29 (1891)**

Heft 34

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-192472>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

gnificence; en face, les sommités qui dominent le glacier du Trient; à gauche, le Velan; toutes les pointes formant le fond de la vallée de Bagnes se dessinent admirablement; enfin, les Alpes valaisannes, terminent cette demi-couronne de cimes neigeuses.

Il n'y a donc pas besoin de s'éloigner beaucoup de Salvan pour jouir de ces grandes scènes alpestres.

Après 2 1/2 heures de marche et être redescendu dans le vallon du *Triège*, où ce torrent roule et bouillonne dans une succession de cascates, on arrive au vaste et riant pâturage d'Emaney, fermé, dans le fond, par la haute et imposante paroi de rochers que surmonte l'arrête de la pointe à Boillon. Au milieu du pâturage, on remarque une vingtaine de chalets disposés en cercle comme les pétales d'une marguerite, et s'ouvrant tous sur la cour circulaire intérieure. Des hauteurs environnantes, le coup d'œil en est charmant.

La montagne d'Emaney appartient à une société de propriétaires de bétail qui jouissent de droits appelés *fonds*. Un fond donne le droit d'y mettre à l'alpage une vache, deux fonds, deux vaches, etc.; mais un associé ne peut posséder plus de quatre fonds. A la fin de la saison, les produits du laitage sont répartis à proportion du nombre des têtes de bétail.

Comme tant d'autres pâturages des Alpes, celui-ci a sa légende, la légende de la *Génisse d'Emaney*. Voici comment elle est racontée dans le bel ouvrage de M. A. Cérésole:

En automne, lors de la descente des troupeaux, s'il arrive à l'un des associés de n'avoir pas assez d'herbe chez lui pour son bétail, il est autorisé à profiter seul du pâturage commun. Il y a quelques années, un père usa de cette facilité, mais il n'eut pas lieu de se féliciter de ce séjour solitaire. Dès les premières nuits, il commença à être harcelé par un revenant qui lui jouait toutes sortes de mauvais tours: il le houspillait, le pinçait, le piquait; il faisait un tapage infernal, bouleversant tout, défaisant sans cesse son ouvrage.

Une des dernières nuits qu'il passa là-haut, il entendit, pendant qu'il essayait de reposer sur le *cholei*, un bruit de voix et de pas qui se rapprochait toujours davantage. On aurait dit une troupe d'hommes. Ils parlaient un autre langage que celui du pays. Si c'était le revenant, il semblait être « légion ». Saisi de peur, ne bougeant pas, blotti dans son foin, notre père ouït distinctement tout ce monde entrer au chalet, y allumer du feu et demander de quoi le souper pourrait bien être fait. Il entendit une voix proposer de rôtir une de ses vaches, et quelques moments après, il vit une forme humaine monter sur le fenil et lui apporter une part de viande fort appétissante, servie dans un plat très propre et très soigné. Le festin dura toute la nuit. Pendant ce temps, vaincu par un sommeil profond, le pauvre montagnard s'endormit. Le soleil

brillait sur l'Alpe lorsqu'il rouvrit les yeux.

A son réveil, les souvenirs de cette nuit étrange revinrent agiter son esprit. Que fallait-il penser de tout cela?... Il écouta... tout était silencieux. Il n'eût certainement ressenti aucun chagrin, s'il ne se fût rappelé d'avoir mangé du rôti, lequel ne pouvait avoir été préparé qu'au détriment d'une des bêtes qu'il avait attachées la veille à l'*ariau* (étable où l'on traite).

Il descendit du *cholei*. Rien autour de l'âtre n'était en désordre. Au-dedans, comme au-dehors, tout était à sa place. — Etait ce donc un cauchemar qui avait troublé sa nuit? — Il entre dans l'*ariau*. O douloureuse surprise! Sa plus belle vache avait une épouvantable plaie saignante à la cuisse. Il y manquait un grand morceau de chair; c'était celui-là même dont on lui avait fait manger une partie.

Dès lors, le père se vit forcé d'abandonner ce chalet mal famé. Il en sortit un matin « pour la toute »; mais, au moment de franchir le seuil, une force invisible, poussant la porte depuis l'intérieur, la ferma avec une telle violence que le bâton du jeune vacher en fut brisé comme un roseau et qu'il n'eut qu'à se féliciter de n'avoir pas eu une jambe broyée sur le seuil.

D'Emaney on monte, en 2 heures, par des pentes gazonnées et parfois assez roides, jusqu'au col de même nom, d'où l'on atteint, en 1 1/2 heure, la cime du Luisin. Là, le spectacle le plus grandiose se déroule aux yeux de l'ascensionniste. On en jugera par cette énumération de sommités: le Mont-Blanc, le Buet, l'Aiguille-Verte, le glacier du Trient, le Velan, le Combin, le Pic de Tanneverge, la Pointe des Rosses, la Pointe à Boillon, le Mont-Ruan, la Dent-du-Midi, la Pierre-à-Voir, le Muveran, la Dent-de-Morcles, les Diablerets, Chamossaire, les Tours d'Al, etc.

Mais l'œil étonné revient sans cesse à la Dent-du-Midi, qui se dresse là, tout près, avec son arrête à plusieurs sommets, déchiquetée comme les ruines d'un fort gigantesque.

Au bas de ses larges épaulements, la vaste plaine de Salanfè, admirable pâturage, parfaitement plat, qu'on suppose avoir été, autrefois, le bassin d'un lac, et qui a pour majestueux encadrement, la Dent-du-Midi, au Nord; la Tour-Salrière, à l'Ouest; le Luisin et le Petit-Perron, au Sud. — Du col d'Emaney, on descend à Salanfè par des névés, où ceux qui n'ont pas trop souci de leur fond de culotte font, en quelques minutes de rapide glissade, un trajet assez long à pied.

On regagne Salvan par les pierriers et les alpages de Van-Bas et Van-Haut. C'est une journée de onze heures de marche, à laquelle il faut ajouter le temps nécessaire pour aller, de Salvan, prendre le train à Vernayaz.

On peut aussi descendre de Salvan à Vernayaz, par le sentier qui conduit au joli vallon de Gueuroz, vert et frais

comme un verger, ombragé de châtaigniers et d'arbres fruitiers, et que voudront surtout visiter ceux qui ont lu: *Les cerises du Vallon de Gueuroz*, par E. Rambert. Ce vallon, tout à fait inconnu et solitaire, il y a une vingtaine d'années, a beaucoup plus de vie aujourd'hui. Un charmant petit hôtel, tenu par M. Joseph Lœtscher, et où l'on est traité aux conditions les plus douces, y a été construit l'année dernière, sur une terrasse avancée qui domine la vallée du Rhône et d'où la vue s'étend sur la Dent-de-Morcles, la chaîne des Diablerets, le Salantin, les Aiguilles-Rouges, le Catogne, le Velan, le Combin, la Pierre-à-Voir, etc.

De Vernayaz, on atteint l'hôtel de Gueuroz, en moins d'une heure, par un sentier en zig-zag des plus pittoresques. C'est là un ravissant nid de montagne, où l'on peut passer des journées délicieuses, grâce à la beauté du site et à la multitude des promenades et excursions faciles, dont il est le point de départ.

L. M.

Vieux droit

PLAICT GÉNÉRAL DE LAUSANNE de 1368

« Item celui qui coupe les arbres près des chemins et des rues, doit crier deux fois à haute voix aux passants: *gare, gare*, après quoi si quelqu'un est frappé, blessé ou endommagé par la chute de l'arbre, ou même s'il est tué, celui qui le tue n'est point obligé d'en souffrir ni de payer aucun bamp au Seigneur, et n'est point sujet à aucune peine, ni échute, ni commise quelconque. »

En 1613, on trouvait le code de 1368 vieilli; on en ordonna la révision et l'amélioration.

PLAICT GÉNÉRAL DE LAUSANNE de 1613 — Loi 226,

« Si aucun coupant un arbre vient à offenser ou tuer un passant.

« Si aucun coupe un arbre ou partie d'ice-lui et il ne crie avant que le dit arbre tombe par trois fois *gare*, et si tel arbre par sa chute offense quelque passant, ice-lui est tenu à l'offense et blessure, voire même responsable de sa mort si elle s'en suivait, encor qu'il ne l'aura fait de guêt à pens, ou malieusement, sauf la grâce du Souverain. »

Ainsi trois fois *gare* au lieu de deux, après plus de deux siècles d'expérience, c'est le progrès lent.

Dans les cours des collèges et des écoles à Lausanne, on dit encore parmi les écoliers comme loi entre enfants, lorsqu'il s'agit de jeux où l'on lance des pierres ou des bâtons: *Qui dit gare n'a point de tort*.

La concheince dâo comerce.

Se tsacon avâi bouna concheince, lê brâvès dzeins ne sariont pas esposâ à tot momeint d'êtrè eindieusâ pè dâi coco et mémameint dâi pernettès que ne sè font pas couson dè corbâ et recorbâ la vretâ; mà, que volliaï-vo! lo mondo est dinsè. et on lâi pào rein tsandzi. Porru qu'on pouessè gagni oquie, ne fâ rein dè